

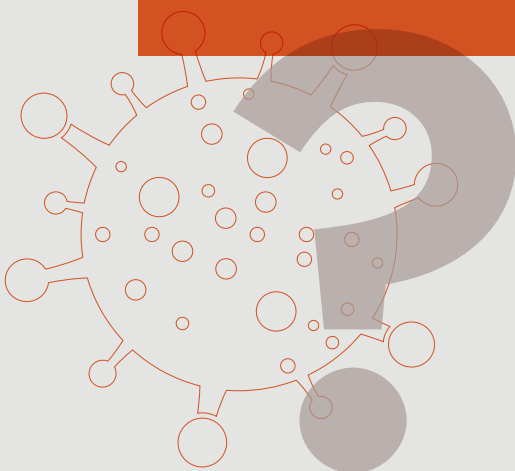
COVID-19

Organisation des missions

SITUATION AU 23 MARS 2020

La prolongation de la période de confinement est de nature à générer des tensions dans les relations familiales et des perturbations dans le comportement des mineurs. Il est donc nécessaire d'assurer une plus grande vigilance à l'égard des mineurs habituellement pris en charge en milieu ouvert, sortant de détention ou d'un dispositif d'hébergement. Les modalités de la permanence téléphonique en milieu ouvert sont précisées à cette fin.

L'ensemble de ces consignes peut être complété en fonction de l'évolution des recommandations du gouvernement.



Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

UEAJ

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Assurer un contact téléphonique avec les mineurs et représentants légaux

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Toute activité

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Toute activité

En cas de suspension d'activité, la direction territoriale doit organiser la prise en charge d'un mineur qui en ferait la demande après évaluation de l'urgence de la situation

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble des missions essentielles, notamment l'hébergement

UEMO

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Assurer une permanence téléphonique à distance : garantir un contact téléphonique au moins **hebdomadaire** avec les mineurs (et/ou les représentants légaux) afin de s'assurer de leur situation et le cas échéant du bon déroulement de leur retour à domicile à l'issue du placement ou en sortie de détention

Intervention en quartiers mineurs : voir dispositions QM - EPM

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Toute activité

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Toute activité

En cas de suspension d'activité, la direction territoriale doit organiser la prise en charge du mineur après évaluation de l'urgence de sa situation à soumettre à validation du magistrat

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble des missions essentielles, notamment l'hébergement

PEAT / SEAT / UEAT

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Maintien d'une permanence d'orientation éducative auprès des tribunaux pour enfants et pour les situations d'accueil d'urgence ainsi qu'en cas de réquisition de mandat de dépôt

Accompagnement vers les lieux de placement

Présence aux audiences si requises par le magistrat

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

RRSE sur COPJ à déterminer en accord avec les magistrats

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Néant

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble des missions essentielles, notamment l'hébergement

EPM / QM

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Garantir une permanence éducative en détention en lien avec les autorités pénitentiaires

Assurer le maintien du lien entre le mineur et sa famille

Maintenir le rôle de la PJJ dans la phase d'accueil, la préparation à la sortie de détention, le placement en quartier disciplinaire et en confinement

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Activités socio-éducatives collectives en lien avec les autorités pénitentiaires

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Néant

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Assurer l'accueil des arrivants (repérage des personnes à risque suicidaire dans ce contexte spécifique)

Prévoir une mesure de placement pour les mineurs sortants et sans solution familiale, notamment pour les jeunes malades

Être particulièrement vigilant à la prévention du suicide (du fait de l'isolement accru des mineurs)

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble des missions essentielles, notamment l'hébergement

UEHD

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Suivi éducatif des mineurs sur leur lieu d'hébergement

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Toute activité collective

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Toute activité collective

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Familles d'accueil :

Le maintien en placement au sein de la famille d'accueil doit se faire avec son accord express. Une vigilance particulière sera apportée aux personnes fragiles présentes dans l'environnement familial. Dans ce cas, une réorientation du mineur malade sera organisée vers un autre dispositif.

UEHD-R

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Hébergement collectif
Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Familles d'accueil : voir UEHD

UEHC

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Familles d'accueil : voir UEHD

Pour organiser le confinement de mineurs malades, vous pourrez libérer des places d'hébergement en organisant des retours à domicile ou des placements en diversifié lorsque cela est juridiquement possible.

CER

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Pour organiser le confinement de mineurs malades, vous pourrez libérer des places d'hébergement en organisant des retours à domicile ou des placements en diversifié lorsque cela est juridiquement possible.

En fonction de la situation locale, il appartient aux responsables des CER de décider du maintien ou de la suspension des sessions non encore débutées en lien avec la juridiction.

CEF

ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Néant

ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Pour organiser le confinement de mineurs malades, vous pourrez libérer des places d'hébergement en organisant des retours à domicile ou des placements en diversifié lorsque cela est juridiquement possible.

L'accueil des mineurs en CEF n'est pas mutualisable avec d'autres types de placement (contrôle judiciaire, SME).

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)